

DELIBERATION DD2024_028

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 mars 2024

LE 28 mars 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	59
Votants	77
Pouvoirs	18

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU BOURG DE SORGES - COMMUNE DE SORGES ET LIGUEUX DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LARENAUDIE, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
M. LECOMTE donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. MOTTIER donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LAGUIONIE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. MOTARD
M. PERIER donne pouvoir à M. BARROUX
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU BOURG DE SORGES - COMMUNE DE SORGES ET LIGUEUX DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de son programme prévisionnel d'investissement, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux planifie des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et des ouvrages de traitement identifiés par les schémas directeurs d'assainissement.

Que le schéma directeur d'assainissement de Sorges a été établi en 2022 et délibéré en conseil communautaire le 24 mars 2023(DD 2023 - 045). Les principaux objectifs de ce schéma sont de réduire la collecte des eaux claires parasites et d'améliorer le fonctionnement du réseau.

Que pour y parvenir, le Grand Périgueux a intégré dans son programme prévisionnel d'investissement ces travaux, ces derniers permettant l'amélioration des réseaux, conformément aux priorités que s'est donnée la collectivité et en concordance avec les exigences de l'Agence de l'Eau .

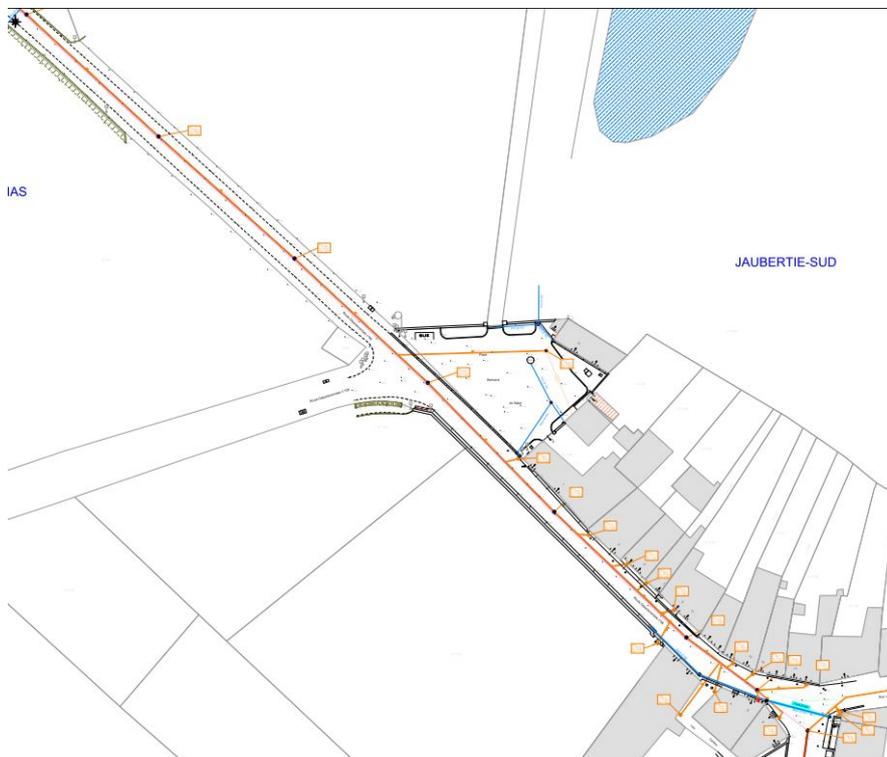
Que le bureau d'études LARBRE Ingénierie a été retenu pour mener la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération.

Que les travaux consistent à la réhabilitation des ouvrages suivants :

- rue Paul Carreau (entre la place Feyte et la RN21) et place de la Mairie : fourniture et pose de 100 ml de collecteur PVC DN 200 mm et reprise de 16 branchements (*plan 01*).
- RD 68 : Renouvellement de 9 regards de visite (*plan 02*)
- Rue des Peupliers : fourniture et pose de 100 ml de conduite de refoulement DN 125 mm.
- Rue Paul Carreau et rue des Peupliers : réalisation d'un chemisage continu sur 320 ml (*plan 01 et 02*)
- Poste de relevage « Les Palissoux » : effacement de l'ouvrage existant et création d'un nouveau poste (*plan 03*)



Plan 01 - Rue Paul Careau et Place de la Mairie



Plan 02 - Rue Jean Geneste et rue des Peupliers



Plan 03 – Nouveau poste de relevage Palissoux

Que cette opération permettra de réduire la collecte d'eaux claires parasites permanentes et d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement qui est actuellement fortement dégradé notamment sur les collecteurs en amiante-ciment.

Considérant que dans son cadre d'intervention, l'Agence de l'Eau Adour Garonne est susceptible, au titre du 11ème programme, d'apporter une participation financière à ces investissements d'optimisation du système d'assainissement de Sorges.

Que l'enveloppe financière estimative de cette opération est la suivante :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature	Montant	Financier	Taux	Montant
Etudes	22 000 €	Agence de l'Eau	30%	6 600 €
Travaux				
Réhabilitation sans tranchée	46 000 €	Agence de l'Eau	30%	13 800 €
Réhabilitation réseaux	170 000 €	Agence de l'Eau	30%	51 000 €
Renouvellement Poste Relevage	76 000 €	Agence de l'Eau	30%	22 800 €
OPR (étanchéité, compactage, ITV)	20 000 €	Agence de l'Eau	30%	6 000 €
		Total financier	30%	100 200 €
		Autofinancement - Grand Périgueux	70%	233 800 €
Total	334 000 €	Total		334 000 €

Qu'ainsi, une subvention à hauteur de 30 % pourrait être sollicitée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre du 11ème programme ;
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 10/04/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/04/2024	Périgueux, le 10/04/2024
	le Président Jacques AUZOU

